



2100000 Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie la sidérurgie

Mobilité 2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>



Mobilité

CCT du 08 juillet 2009 (95821)

Accord sectoriel dans la sidérurgie – employés 2009 - 2010

Chapitres 1^{er}, 9, 12

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010